

Adresse du conseil général de la commune d'Yvetot (Seine-Inférieure), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Yvetot (Seine-Inférieure), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 385-386;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0385_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

o

[*Les citoyens et la société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité de la commune de Dreux à la Convention nationale, s. d.*] (52)

Liberté, Égalité, fraternité ou la Mort.

Législateurs

Ce seroit en vain que vous chercheriez à consolider la plus belle des révolutions, qu'ait jamais enfanté l'esprit humain, si des hommes séditionnaires et avides du pouvoir, travaillent sans relâche à en écarter les salutaires effets. Ce seroit en vain que vous auriez proclamé les principes de justice et d'humanité si bien développés dans votre adresse au peuple français, si des êtres immoraux s'opposent à cette union, à cette concorde qui doivent être les plus fermes remparts de votre liberté.

Combien il est doux pour nous citoyens, de voir que les principes que vous professez, sont les nôtres.

Le rapport de vos trois comités, ainsi que l'adresse aux français, ont été lus à la société, quel enthousiasme, quels transports, ils ont excités, les plus vifs applaudissements en ont interrompu la lecture à plusieurs reprises et pour mettre le sceau à votre ouvrage vous avez décrété que ces monstres altérés de sang humain, seroient partout poursuivis et livrés au glaive de la loi, assez et trop long temps nous avons été leurs victimes, le jour de la justice a luit sur notre malheureuse commune et le supplice du tyran et de ses complices, a été le signal de la guerre à mort que nous avons déclarée à ces antropophages, aux intrigans, aux factieux, aux traîtres, aux faux dénonciateurs, aux tyrans, aux dilapidateurs de la fortune publique, en un mot à tous ceux qui ne trouvoient de jouissance que dans l'anarchie. Nous les avons chassés de notre sein, comme indignes d'habiter le sol de la liberté.

Oui, Législateurs, la justice et la probité seront désormais les vertus qui animeront constamment les français et s'il est des abus échappés à votre vigilance, vous vous empressez de les détruire.

Nous croyons devoir vous en indiquer un bien dangereux, dans les pouvoirs trop étendus, dont sont revêtus les agens nationaux des districts.

Un seul homme peut-il être l'arbitre du sort de quarante à cinquante milles, si cet individu professe des principes entièrement opposés à la justice, et son opinion qui doit faire connaître au comité de Salut public et de Sureté général, l'esprit public, ne peut elle pas être bien funeste pour tous les citoyens d'un district.

Nous pensons que ces comptes doivent être rendus par les administrations.

Loin de nous de retarder ici la marche du gouvernement révolutionnaire, nous le voulons

avec vous, mais aussi nous sommes les amis de la justice et de l'humanité, de la vérité et de l'impartialité.

L'abus qu'a fait l'agent national de notre district justement dénoncé à votre comité de Législation par le directoire et par nous, des pouvoirs qui lui ont été conférés, est un exemple bien frappant du danger de les confier à un seul homme.

Continuez Législateurs, de lancer la foudre sur ces têtes coupables, perfectionnez ce que vous avez si heureusement commencé et presque fini et que la sagesse qui préside à toutes vos délibérations, soit l'exemple de tous les peuples, afin que d'un pôle à l'autre, l'on ne reconnoisse plus que des hommes libres et vertueux.

Quant à nous nous n'aurons d'autre point de ralliement que la Convention et nous vouerons au mépris et à l'exécration publique, quiconque oseroit rivaliser avec vous, nous vous ferons un rempart de nos corps et saurons mourir s'il le faut pour la cause de la liberté.

Suivent 215 signatures, dont celle de VILLEVIEUX, agent national.

p

[*Le conseil général de la commune d'Yvetot à la Convention nationale, s. d.*] (53)

Liberté, Fraternité, La Loi.

Citoyens Représentants,

Et nous aussi nous applaudissons bien sincèrement à l'instruction paternelle que vous venez d'adresser au peuple français.

Comptés sur notre ferme résolution d'éviter les écueils que vous nous indiqués, et de suivre les conseils que vous nous donnés.

Comment nous écarterions nous des principes aux quels vous nous rappelés! nous les avons toujours professés.

Au moment où la Convention sanctionnoit la sublime adresse qui les contient, nous répétions à nos concitoyens assemblés, qu'on ne sauroit être républicain sans haine pour la tyrannie; sans amour pour la liberté; sans mépris pour l'intrigue; sans respect pour les lois; nous leurs disions que celui qui s'isoleroit de la Représentation nationale ne seroit pas moins insensé que celui qui chercheroit à renverser les colonnes d'un édifice qui ne sauroit tomber sans écraser l'auteur de sa chute.

Nous vous protestons, citoyens Représentants, que ces dispositions tiennent essentiellement à notre existence; que le feu qu'exigeroit leur développement, est le feu qui nous vivifie; nous vous invitons de rester à votre poste; le salut de la patrie l'exige; nous vous jurons une fois de plus que rien ne fera varier le dévouement de la commune d'Yvetot

(52) C 325, pl. 1410, p. 22.

(53) C 323, pl. 1390, p. 8.

pour la République, ni son aversion pour les factieux qui cherchent à diviser le peuple en atténuant sa confiance dans ses Représentants.

Vive la République ! Vive la Convention nationale !

Suivent 26 signatures.

q

[*Le conseil général de la commune de Langon à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (54)

Liberté, Égalité.

Représentans du peuple

Un des plus sublimes chef-d'oeuvre de vos travaux est sans contredit votre adresse au Peuple français, le vrai patriote ne craindra plus de mettre dans tout son jour ses principes Républicains, et l'aristocratie ne lèvera pas la tête ainsi que l'on craint ceux qui méconnaissent la prudence de la Convention nationale, dans les lois qu'elle donne au peuple français tout y annonce le calme, et y porte la sagesse et la justice; ainsi nos espérances ne seront pas vaines. Continuez Législateurs à faire notre bonheur; ceux qui méconnaissent ce que vous faites pour la souveraineté du peuple, vous béniront un jour et suivront notre exemple.

Salut et fraternité.

VERNIER, *maire*, RICAUT, *secrétaire*
et 8 signatures dont 6 de notables
et 2 d'officiers municipaux.

r

[*Le conseil général de la commune de Ribérac à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (55)

Liberté, Égalité, justice ou la mort.

Citoyens Representans

Et nous aussi nous admirons la sagesse et l'énergie par lesquelles vous avés anéanti les factions qui osoient menacer la Convention nationale et enchaîner la volonté d'un peuple souverain : c'est avec le plus vif interet que les citoyens de cette commune ont entendu l'adresse que vous avés votée aux françois; chaque mot, chaque syllabe respire la justice éternelle et les droits imprescriptibles de l'humanité.

Continués, pères de la patrie, vos étonants travaux, que les despotes humiliés respectent la majesté d'un peuple libre! que les nombreuses défaites qu'ils ont essayées concentrent autour de leurs thrones chancelans la terreur

que des tyrans d'une autre espèce voudroient ferer près de nous!

Defiés vous de ces hommes qui au sein de la victoire dans la splendeur de nos armes, s'écriait que la République est sur le bord de l'abime; ils en sont les plus dangereux enemis; ils regrettent l'autorité arbitraire dont l'intrigue et le crime les avoient investis parce qu'elle favorisoit leurs passions atroces : ce n'est qu'avec la rage du desespoir qu'ils voyent echapper de leurs mains ces pouvoirs sanguinaires dont ils se servirent avec audace pour imprimer la terreur sur le front même de la liberté. Le génie tutélaire des françois ne permetra pas qu'un grand peuple se courbe de nouveau sous le joug de ces tigres altérés de carnage; poursuivés les sans relache, il faut que leurs têtes comme celle de Cyrus se rassasient dans les flots du sang qu'ils ont fait répandre.

Citoyens Representans, il n'est qu'une autorité légitime dans la Republique, c'est la volonté du peuple souverain; vous etes les organes et les depositaires de cette volonté; que tout autre qui voudroit s'élever à côté soit soudain renversé comme impie et sacrilège; nous jurons de la combatre jusqu'à la mort.

DARU, *maire*, BLUCHART, DUCHET,
DUCLURARE, BANASTON, SAROMIS, *officiers*
municipaux, MONSSEAU, *agent national*,
BURGUET, *secrétaire greffier*
et 10 autres signatures dont 8 sont
accompagnées de la mention « notable ».

s

[*Le conseil général de la commune de Saulieu à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (56)

Égalité, Liberté.

Législateurs

Nous avons reçu ce chef-d'oeuvre de la raison et de la sagesse humaine, l'adresse aux françois nous offre dans toute son étendue des sujets d'attendrissement et de grâces et les principes qu'elle renferme sont les seuls capables d'asseoir notre liberté et notre bonheur.

La postérité pourra-t-elle jamais croire qu'à l'époque fatale du système de la terreur et de l'intrigue on ne pouvoit qu'en tremblant confier à l'amitié ces principes gravés dans le coeur de tous les vrais républicains. Législateurs, vous avez bien pensé qu'une république ne peut avoir de stabilité et de fidélité que par la vertu et que pour rendre un peuple vertueux il faut lui faire aimer sa patrie, le peuple françois en avoit il une alors? La sureté civile, les biens, la vie, la liberté des citoyens étoient à la discrétion des conspirateurs et des intrigants sans qu'il

(54) C 323, pl. 1390, p. 9.

(55) C 323, pl. 1390, p. 1. *F. de la Républ.*, n° 45.

(56) C 323, pl. 1390, p. 29.